

> Développeurs de logiciels – Pharmacie

Programme de distribution d'autotests de dépistage de la COVID-19

À compter du 20 décembre 2021, le Programme de distribution d'autotests de dépistage de la COVID-19 sera disponible en pharmacie.

- Le service de distribution de tests de détection rapide de la COVID-19 est gratuit et universel pour toutes personnes âgées de 14 ans et plus;
- La personne admissible peut se procurer un maximum de 5 tests (ou 1 paquet) par mois;
- Les tests de détection rapide sont fournis gratuitement par le gouvernement aux pharmacies via les grossistes reconnus par le ministre de la Santé et des Services sociaux. Les pharmaciens doivent se procurer les tests de détection rapide par l'intermédiaire des grossistes. La marge grossiste est remboursée au pharmacien propriétaire.

Instructions de facturation

- Le code de programme doit correspondre à **07 : Service offert en pharmacie remboursé par la Loi sur l'assurance maladie**;
- Le code de service doit correspondre à **CV : Service pandémie**;
- Le type de service doit correspondre à **A : Tests de détection rapide (autotest)**;
- La rémunération est de 10,03 \$;
- Le prescripteur doit être un pharmacien;
- Le code de facturation doit correspondre au **DIN 99113942**;
- Puisque le test de détection rapide est fourni gratuitement, seulement la marge grossiste sera remboursée au pharmacien. Le code de grossiste est obligatoire et doit indiquer le grossiste où le pharmacien s'est approvisionné;
- La durée de traitement doit être de 30 jours;
- Ce service n'est pas soumis à la contribution des personnes assurées;
- Pour les personnes qui ne pourront présenter leur carte d'assurance maladie ou leur carnet de réclamation, le code d'intervention MK peut être utilisé pour générer un numéro d'assurance maladie (NAM) temporaire dans le cadre d'un programme de gratuité.

Période d'essais

Afin que vous puissiez effectuer vos essais, les changements seront disponibles dans l'environnement partenaire le 16 décembre 2021.

Annexe – Détail du DIN fictif

<u>CHAMP</u>	<u>PRODUIT</u>
Code de facturation	99113942
Date de début d'effectivité	211220
Date de fin d'effectivité	999999
Date de mise en production	211220
Classe A.H.F.S.	99 :00.05
Code de dénomination commune	00092
Code de forme	03103
Code de teneur	00001
Code de marque de commerce	00001
Code du fabricant	00001
Dénomination commune	TEST RAPIDE DE DÉTECTION D'ANTIGÈNES DE LA COVID-19
Forme	Trousse
Teneur	(Vide)
Marque de commerce	(Vide)
Fabricant	(Vide)
Groupe(s) médicament	07
Catégorie de médicament	REG
Nature du médicament	MOF
Indicateur de produit unique	N
Pourcentage rabais grossiste	0.00
Indicateur de format d'acquisition	1
Quantité du format	1
Prix du format	25,00
Prix unitaire	25,0000
Indicateur d'indivisibilité	OUI
Code de statut d'assurabilité	AS
Indicateur de marge bénéficiaire maximum grossiste	N